



ACCUEIL PETITE ENFANCE

**DEMANDE D'ADAPTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERES
PARENTALES COVID 19 EN RAISON DE JUSTIFICATIONS FINANCIERES
- SANITAIRES OU ORGANISATIONNELLES**

Pour être recevable, la demande doit être entièrement complétée, datée et signée par le(s) parent(s) demandeur(s)¹.

Parent(s) demandeur(s)

Parent 1

Nom :

Prénom :

Parent 2

Nom :

Prénom :

Enfant accueilli

Nom :

Prénom :

Demande d'adaptation de la participation financière parentale

Type de justification invoquée (merci de cocher en fonction de votre situation)

- financière
- sanitaire
- organisationnelle

¹ A compléter par au moins une des personnes ayant inscrit l'enfant dans le milieu d'accueil et dans le respect des règles relatives à l'autorité parentale.



Compléter uniquement le cadre (1,2 ou 3) qui correspond au type de justification qui fonde votre demande.

Cadre 1. Demande d'adaptation (révision) pour raisons financières²

Le(s) demandeur(s) déclarent qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées à la crise du covid 19 les revenus nets cumulés du ménage ont baissés de% par rapport à la situation qui prévalait au moment de l'établissement du montant de la participation financière parentale ou de la dernière révision de celle-ci conformément aux dispositions contractuelles entre les parents et le pouvoir organisateur

La baisse de revenus du ménage résulte (cochez la ou les cases correspondant à votre situation) :

- D'une mise au chômage temporaire non compensée par l'employeur ou d'une autre manière.
- D'une baisse de revenus lié à une activité indépendante non intégralement compensée par l'octroi d'un droit passerele ou d'une autre aide des pouvoirs publics.
- D'une perte d'emploi résultant de la crise du covid 19 (contrat non renouvelé,...).
- Du recours au congé parental instauré par le Gouvernement fédéral dans le cadre de la crise du covid 19.
- D'un autre motif (expliquez succinctement) :

.....

.....

.....

.....

.....

² Dans les situations d'hébergement alterné, si des calculs de la participation financière distincts ont été effectués (milieux d'accueil subventionnés appliquant les barèmes ONE) ou si la facturation est adressée distinctement (autres milieux d'accueil), la demande ne vaut que pour le parent dont le ménage est impacté par la baisse de revenus. Le cas échéant l'autre parent peut introduire une demande distincte en fonction de sa propre baisse de revenus de son ménage.



Le(s) demandeur(s) s'engagent à fournir des informations documents complémentaires relative à la baisse des revenus déclarés à la demande du pouvoir organisateur dans les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE et de l'ONE dans les autres milieux d'accueil (maisons d'enfants, accueillant.e.s d'enfants indépendant.e.s, halte accueil).

Période sur laquelle porte la perte de revenus (rappel la demande doit être limitée à la durée des circonstances qui fondent la justification et ne peut porter que sur une période entre le 18 mai et le 31 août 2020 (période soumise à évaluation par le Gouvernement fin juin) :

Du/...../2020 au/...../2020

Cadre 2. Demande d'adaptation (exonération) pour raisons sanitaires

Le demandeur déclare que l'enfant ne peut fréquenter le milieu d'accueil pour un des motifs suivants (cochez la case correspondant à votre situation) :

- L'enfant est malade du covid 19.
- Décision de mise en quarantaine de l'enfant ou d'une/plusieurs personnes vivant avec lui.
- L'enfant ou une des personnes vivant avec lui relève des groupes de personnes à risques dans le contexte du covid 19 : personnes âgées de plus de 65 ans, des personnes diabétiques, présentant des maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales graves et des personnes dont le système immunitaire est affaibli.

Dans les trois cas, il est demandé de joindre un certificat médical ou un certificat de quarantaine.

Période sur laquelle porte la justification sanitaire (rappel la demande doit être limitée à la durée des circonstances qui fondent la justification et ne peut porter que sur une période entre le 18 mai et le 31 août 2020 - période soumise à évaluation par le Gouvernement fin juin)) :

Du/...../2020 au/...../2020

Cadre 3. Demande d'adaptation (exonération) pour raisons organisationnelles

Le(s) demandeur(s) déclare(nt) **qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées à la crise du covid 19** leur enfant ne peut fréquenter le milieu d'accueil en raison de difficultés pratiques objectives qui ne permettent pas aux parents



d'amener l'enfant dans le milieu d'accueil ou le permettent, mais moyennant des modalités d'organisations manifestement disproportionnées.

Les difficultés pratiques exceptionnelles liées à la crise du covid 19 invoquées sont les suivantes (cochez la case correspondant à votre situation) :

Milieu d'accueil situé à proximité du lieu de travail et éloigné du domicile du parent (au moins 1h de trajet) qui conduit et reprend habituellement l'enfant alors que celui-ci en raison des mesures de prévention covid ne doit pas se rendre sur son lieu de travail (joindre une attestation de l'employeur)

Impossibilité d'accompagner ou de faire reprendre, l'enfant par une autre personne qu'une personne à risque³. Sauf circonstances exceptionnelles (à décrire dans une annexe) cette personne étant déjà celle qui conduisait/reprenait habituellement l'enfant avant la crise du covid.

Autre situation (qui doit être limitée à des cas exceptionnels où aucune autre solution proportionnée n'est possible et qui résulte bien de la crise du covid 19). Décrire brièvement la situation dans une annexe et joindre tout document que vous jugez utile.

Période sur laquelle porte la justification organisationnelle (rappel : la demande doit être limitée à la durée des circonstances qui fondent la justification et ne peut porter que sur une période entre le 18 mai et le 31 août 2020 période soumise à évaluation par le Gouvernement fin juin) :

Du/...../2020 au/...../2020

Le(s) demandeur(s) :

- déclarent sur l'honneur que les informations contenues dans la présente demande et ses annexes éventuelles sont exactes et véritables et reconnaisse(nt) que celles-ci conditionnent l'adaptation de la participation financière parentale ;
- s'engage(nt) à avertir dans les meilleurs délais le pouvoir organisateur du milieu d'accueil ou l'accueillant.e indépendant.e d'enfants de tout changement dans les circonstances qui justifient l'adaptation de la participation financière et en particulier de toute modification de la période concernée ;

³ Les groupes à risque sont les personnes âgées de plus de 65 ans, des personnes diabétiques, présentant des maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales graves et des personnes dont le système immunitaire est affaibli.



- déclare(nt) que les informations et documents transmis dans le cadre de la gestion de la présente demande (en ce compris tout document complémentaire éventuel) :
 - ne sont fournis qu'à la seule fin de l'adaptation de la participation financière dans le cadre du covid-19 et ne peuvent en aucun cas être utilisé pour une autre finalité.
 - ne peuvent être portée à la connaissance que des personnes habilitées à traiter les paiements des parents au sein de l'organisation du milieu d'accueil, du médecin du milieu d'accueil ou des agents de l'ONE et relèvent du secret professionnel au sens du code pénal.

Date :/...../2020

Nom⁴ :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Signature

Signature

Nombre de documents annexés :

⁴ A signer par le ou les parents demandeurs.